

**PROGRAMME**

DES

**COURS**

DE

**L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE**

PENDANT LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE

**1877—1878**



**GENÈVE**

**IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT**

**1877**

# PROGRAMME UNIVERSITAIRE

1877-1878

---

## Faculté des Sciences

---

M. le Professeur WARTMANN, doyen.  
M. le Professeur MULLER, secrétaire.

---

### SEMESTRE D'HIVER

#### A) SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

*Géométrie analytique.* — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

*Calcul des probabilités.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Algèbre.* — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

*Calcul différentiel et intégral.* — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

*Mécanique analytique et appliquée.* — M. le Professeur C. CELLÉRIER. — Trois heures par semaine.

*Astronomie élémentaire et Géographie physique.* — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Mouvements des corps célestes. — Étude spéciale des mouvements de la terre. — Description des différents corps appartenant au système solaire. — Trois heures par semaine.

#### B) SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

*Physique expérimentale.* — M. le Professeur WARTMANN. — Physique moléculaire. Calorique. Électricité. Magnétisme. — Quatre heures par semaine.

Le semestre d'hiver commencera le lundi 22 octobre 1877 et finira le samedi 23 mars 1878.

La première semaine de ce semestre sera consacrée aux examens arriérés, aux examens d'admission et à ceux du baccalauréat.

Les cours s'ouvriront dans toutes les Facultés le lundi 29 octobre. Ils seront interrompus du samedi 29 décembre 1877 au mercredi 2 janvier 1878.

Le semestre d'été commencera le lundi <sup>1<sup>er</sup> Anné</sup> ~~27~~ 1878 et finira le samedi 29 juin 1878.

---

Le Bureau de l'Université est composé pour l'année 1877-1878 de :

MM. Alexandre-J. MARTIN, *Recteur.*

MARC-MONNIER, *Vice-Recteur.*

L. SEGOND, *Secrétaire.*

WARTMANN, Doyen de la Faculté des Sciences.

P. VAUCHER, Doyen de la Faculté des Lettres.

V. SCHREYER, Doyen de la Faculté de Droit.

H. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté de Théologie.

G. JULLIARD, Doyen de la Faculté de Médecine.

*Exercices pratiques au laboratoire de Physique.* — Le même Professeur.

*Physique*<sup>1</sup>. — M. le Professeur SORET. — Physique appliquée à la Physiologie et à la Médecine. — Pesanteur. Propriétés moléculaires. Acoustique. Électricité. — Deux heures par semaine.

*Chimie inorganique.* — M. le Professeur MARIGNAC. — Quatre heures par semaine.

*Exercices pratiques au laboratoire de Chimie,* sous la direction de M. MICHAUD, préparateur.

*Minéralogie.* — M. le Professeur MARIGNAC. — Propriétés générales des minéraux. Cristallographie. Classification et description des espèces minérales. — Deux heures par semaine, à partir du mois de décembre.

*Chimie biologique.* — M. le Professeur DENIS MONNIER. — Toxicologie chimique expérimentale. — Sept heures par semaine.

*Travaux pratiques dans les laboratoires d'analyse et de chimie biologique.* — Le même professeur.

*Physiologie botanique.* — M. le Professeur THURY. — Physiologie végétale. Biologie. Géographie botanique. — Deux heures par semaine.

*Zoologie.* — M. le Professeur VOGT. — Anatomie et Embryogénie comparées des animaux vertébrés. — Quatre heures par semaine.

*Paléontologie* — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

*Exercices pratiques dans les laboratoires de Microscopie et d'Anatomie comparée.* — Tous les jours. — S'adresser à M. YUNG, préparateur.

#### COURS LIBRES

*Calcul approximatif.* — M. Ch. GALOPIN, Dr ès sciences. — Deux heures par semaine.

*Chimie appliquée.* — M. MICHAUD, préparateur. — Substances alimentaires, leurs altérations, leurs falsifications et les moyens de les reconnaître. — Deux heures par semaine.

<sup>1</sup> Branche obligatoire pour le baccalauréat ès sciences physiques et naturelles et pour le baccalauréat ès sciences médicales.

#### SEMESTRE D'ÉTÉ

##### A) SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

*Géométrie descriptive.* — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Deux heures par semaine.

*Théorie générale des équations.* — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

*Calcul différentiel et intégral.* — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Mécanique analytique et appliquée.* — M. le Professeur C. CELLÉRIER. — Trois heures par semaine.

*Astronomie théorique.* — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Astronomie sphérique. — Description et emploi des principaux instruments. — Réduction des observations. — Trois heures par semaine.

##### B) SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

*Physique expérimentale.* — M. le Professeur WARTMANN. — Acoustique, Optique et Météorologie optique. — Quatre heures par semaine.

*Chimie organique.* — M. E. ADOR, Dr en phil. — Quatre heures par semaine.

*Chimie biologique.* — M. le Professeur DENIS MONNIER. — Cinq heures par semaine.

*Zoologie.* — M. le Professeur VOGT. — Anatomie et Embryogénie comparées des animaux sans vertèbres. — Cinq heures par semaine.

*Organographie botanique.* — M. le Professeur THURY. — Quatre heures par semaine.

*Exercices botaniques au laboratoire.* — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

*Botanique médicale et classification botanique*<sup>1</sup>. — M. le Professeur MULLER. — Quatre heures par semaine.

*Excursions botaniques.* — Le même Professeur.

<sup>1</sup> Le cours complet est exigé pour le baccalauréat ès sciences médicales. La classification botanique est seule nécessaire pour l'examen du baccalauréat ès sciences physiques et naturelles.

*Exercices pratiques dans les laboratoires de Physique, Chimie, Analyse chimique, Chimie physiologique, Microscopie et Anatomie comparée.* — Comme dans le semestre d'hiver.

## Faculté des Lettres

M. le Professeur P. VAUCHER, doyen.

M. le Professeur GIRAUD-TEULON, secrétaire.

### SEMESTRE D'HIVER

#### A) SECTION DES LETTRES

*Langue et littérature latines.* — M. le Professeur A. OLTRAMARE.

*Interprétation des Philippiques* (1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup>) de Cicéron, du VII<sup>me</sup> livre de la Pharsale de Lucain, du IV<sup>me</sup> livre des *Histoires* de Tacite, et du V<sup>me</sup> livre de Lucrèce. — Quatre heures par semaine.

*Littérature latine.* — Cicéron et son époque. — Deux heures par semaine.

*Langue et littérature grecques.* — M. le Professeur NICOLE.

*Interprétation des auteurs grecs.* — Démosthènes, *Philippiques*. Lysias, *Discours contre Agoratos*. Sophocle, *Ajax*. Pindare, *Odes choisies*. — Quatre heures par semaine.

*Littérature grecque.* — Histoire du théâtre athénien : la Tragédie. — Deux heures par semaine.

*Littérature française.* — M. le Professeur HUMBERT. — Moyen âge et XVI<sup>me</sup> siècle. — Quatre heures par semaine.

*Langue et littérature allemandes.* — M. le Professeur KRAUSS. — *Geschichte der älteren deutschen Dichtung bis zum XV. Jahrhundert* (en allemand). — Deux heures par semaine.

*Interprétation de poésies lyriques et épiques choisies de Goethe.* — Une heure par semaine.

*Littérature comparée.* — M. le Professeur MARC-MONNIER. — Les grands écrivains des trois derniers siècles. — Quatre heures par semaine.

*Théorie et pratique de l'improvisation.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Diction.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Histoire de la langue française.* — M. le Professeur Eugène RITTER. — Origines de la langue française. Grammaire historique. La langue française au moyen âge. Lecture de quelques anciens textes. — Deux heures par semaine.

*Linguistique.* — M. le Professeur WERTHEIMER. — Linguistique générale. Origine du langage. Classification des langues. Flexions en général. — Deux heures par semaine.

*Histoire de la philosophie.* — M. le Professeur AMIEL. — Les grandes écoles de la philosophie gréco-romaine étudiées dans leurs origines, leur développement et leur influence sur la pensée moderne. — Trois heures par semaine.

*Exercices de discussion philosophique.* — Le même Professeur. — Les discussions sur des questions proposées et choisies à l'avance ont lieu entre MM. les étudiants sous la présidence du Professeur de philosophie. — Une fois par semaine et, pour limite extrême de l'exercice, deux heures.

*Esthétique.* — M. le Professeur GIRAUD-TEULON. — Philosophie de l'art religieux dans l'antiquité et dans les temps modernes. — Deux heures par semaine.

*Antiquités.* — M. Charles MOREL, D<sup>r</sup> en philosophie. — Administration de l'Empire romain, d'après les auteurs et les inscriptions. — Une heure par semaine.

### COURS LIBRES

*Histoire ancienne.* — M. le Professeur GIRAUD-TEULON. — Étude sur les sociétés primitives. — Cours gratuit, une heure par semaine.

*Conférences pratiques de philologie classique et d'antiquités.* Discussion de travaux présentés par les étudiants. — M. le D<sup>r</sup> Ch. MOREL. — Cours gratuit, une ou deux heures par semaine.

*Histoire de la philosophie grecque.* — M. Henri SOULIER, D<sup>r</sup> en philosophie. — Une heure par semaine.

*Méthodologie et littérature de la pédagogie.* — M. Ch. VOGEL, D<sup>r</sup> en phil. — Cours donné en allemand. — Deux heures par semaine.

*Psychologie des sentiments et des passions.* — M. V. HILAIRE, maître à l'École secondaire et supérieure. — Deux heures par semaine.

## B) SECTION DES SCIENCES SOCIALES

*Philologie.* — M. le Professeur WERTHEIMER. — Histoire comparée des langues sémitiques. Études sur les traductions araméennes de l'Ancien Testament. — Deux heures par semaine.

*Histoire générale.* — M. le Professeur P. VAUCHER. — Histoire de l'Europe de 1795 à 1830. — Trois heures par semaine.

*Histoire nationale.* — Le même Professeur. — Origines de la Confédération suisse. — Une heure par semaine.

*Histoire de Genève.* — M. Amédée ROGET. — Institutions politiques et judiciaires de l'ancienne Genève. — Une heure par semaine.

*Législation constitutionnelle.* — M. le Professeur James Fazy. — Première partie. Deux heures par semaine. — Seconde partie. Une heure par semaine.

*Économie politique.* — M. le Professeur DAMETH. — Première année: Notions fondamentales. — Production des richesses. — Deux heures par semaine.

*Économie politique.* — Le même Professeur. — Deuxième année: Circulation des richesses. — Deux heures par semaine.

*Législation comparée.* — M. le Professeur SCHREYER. — 1<sup>re</sup> année. Droit de famille et successions. — Deux heures par semaine. — 2<sup>me</sup> année. Droits réels et obligations. — Deux heures par semaine.

*Histoire de la civilisation.* — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Trois heures par semaine.

*Histoire des religions.* — M. le Professeur DROZ. — Deux heures par semaine.

## COURS LIBRES

*Statistique.* — M. le Professeur DAMETH. — Théorie générale. Procédés pratiques. Éléments de statistique universelle. — Une heure par semaine.

*Introduction philosophique à l'étude du Droit.* — M. le Professeur Henri BROCHER. — Une heure par semaine.

## SEMESTRE D'ÉTÉ

### A) SECTION DES LETTRES

*Langue et littérature latines.* — M. le Professeur A. ULTRAMARE. — Suite des cours du semestre d'hiver. — Six heures par semaine.

*Langue et littérature grecques.* — M. le Professeur NICOLE.

*Interprétation des auteurs grecs.* — Thucydide, livre III. Aristophane, les Chevaliers. — Quatre heures par semaine.

*Littérature grecque.* — Histoire du théâtre athénien: la Comédie. — Deux heures par semaine.

*Littérature française.* — M. le Professeur HUMBERT. — La littérature française au XVII<sup>me</sup> siècle. — Quatre heures par semaine.

*Langue et littérature allemandes.* — M. le Professeur KRAUSS. — Suite des cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Littérature comparée.* — M. le Professeur MARC-MONNIER. — Histoire des littératures étrangères depuis le XVII<sup>me</sup> siècle jusqu'à nos jours — Quatre heures par semaine.

*Théorie et pratique de l'improvisation.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Diction.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Histoire de la langue française.* — M. le Professeur E. RITTER. — La langue française depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. — Deux heures par semaine.

*Linguistique.* — M. le Professeur WERTHEIMER. — Flexions verbales. Flexions nominales. — Deux heures par semaine.

*Philosophie.* — M. le Professeur AMIEL. — La science de l'éducation publique et privée, son histoire et sa théorie. — Quatre heures par semaine.

*Esthétique.* — M. le Professeur GIRAUD-TEULON. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Antiquités.* — M. Ch. MOREL, D<sup>r</sup> en phil. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

## COURS LIBRE

*Méthodologie et littérature de la pédagogie.* — M. Ch. VOGEL, D<sup>r</sup> en phil. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

## B) SECTION DES SCIENCES SOCIALES

*Philologie.* — M. le Professeur WERTHEIMER. — La poésie hébraïque au moyen-âge. — Deux heures par semaine.

*Histoire générale.* — M. le Professeur P. VAUCHER. — Histoire d'Allemagne au temps de la Réformation. — Quatre heures par semaine.

*Histoire de Genève.* — M. Amédée ROGET. — Suite et fin du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

*Législation constitutionnelle.* — M. le Professeur JAMES FAZY. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Économie politique.* — M. le Professeur DAMETH. — Première année : Distribution des richesses. — Deux heures par semaine.

*Économie politique.* — Le même Professeur. — Deuxième année : Consommation des richesses. — Deux heures par semaine.

*Législation comparée.* — M. le Professeur SCHREYER. — Suite du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

*Histoire de la civilisation.* — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Histoire des religions.* — M. le Professeur DROZ. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

## COURS LIBRE

*Statistique.* — M. le Professeur DAMETH. — Statistique de la Suisse. — Une heure par semaine.



## Faculté de Droit

M. le Professeur V. SCHREYER, doyen.

M. le Professeur GENTET, secrétaire.

## SEMESTRE D'HIVER

1<sup>re</sup> ANNÉE.

*Philosophie et Encyclopédie du droit, Institutions du Droit romain, Histoire du Droit.* — M. le Professeur HENRI BROCHER. — Sept heures par semaine.

*Cours préparatoire et élémentaire de Droit civil français.* — M. le Professeur SCHREYER. — Trois heures par semaine.

*Organisation judiciaire et Procédure civile.* — M. le Professeur GENTET. — Trois heures par semaine.

*Droit public.* — M. le Professeur HORNUNG. — Histoire et théorie de l'État, droit public comparé : droit public cantonal et fédéral. — Trois heures par semaine.

1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> ANNÉES.

*Législation comparée.* — M. le Professeur SCHREYER. — Deux heures par semaine. (Voir à la Faculté des Lettres.)

*Économie politique.* — M. le Professeur DAMETH. — Deux heures par semaine. — (Voir à la Faculté des Lettres.)

2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> ANNÉES.

*Pandectes.* — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Lois. — Droits de famille. — Droit des obligations. — Deux heures par semaine.

*Droit civil et Droit international privé.* — M. le Professeur

Charles BROCHER. — Code civil, livres I et II. — Successions, donations et testaments. — Contrat de mariage. — Droit international privé se rapportant aux matières du cours. — Sept heures par semaine.

*Droit commercial.* — M. le Professeur Alexandre MARTIN. — Sociétés civiles et commerciales. — Législation sur les chemins de fer. — Trois heures par semaine.

*Procédure pénale.* — M. le Professeur HORNING. — Trois heures par semaine.

*Médecine légale.* — M. le Professeur GOSSE. — Deux heures par semaine. — Fin du code pénal et code civil.

*Exercices de plaidoirie.* — Tous les quinze jours, devant la Faculté.

1<sup>re</sup>, 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> ANNÉES.

*Diction.* — M. le professeur JOUSSERANDOT. — Une heure par semaine.

### COURS LIBRE

M. Th. BARRILLIET, Dr en Droit. — Explication de la Loi du 5 avril 1876 sur l'état-civil, le mariage et le divorce. — Une heure par semaine dès la fin de janvier

### SEMESTRE D'ÉTÉ

1<sup>re</sup> ANNÉE.

*Philosophie et Encyclopédie du droit, Institutions du Droit romain, Histoire du Droit.* — M. le Professeur Henri BROCHER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Sept heures par semaine.

*Cours préparatoire et élémentaire de Droit civil français.* — M. le Professeur SCHREYER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Art de la plaidoirie.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Organisation judiciaire et Procédure civile.* — M. le Professeur GENTET. — Trois heures par semaine.

*Droit public.* — M. le Professeur HORNING. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> ANNÉE.

*Législation comparée.* — M. le Professeur SCHREYER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Économie politique.* — M. le Professeur DAMETH. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> ANNÉES.

*Pandectes.* — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Droit civil et Droit international privé.* — M. le Professeur Charles BROCHER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Sept heures par semaine.

*Droit international public.* — M. le professeur HORNING. — Trois heures par semaine.

*Droit commercial.* — M. le Professeur Alexandre MARTIN. Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Exercices de plaidoirie.* — Comme dans le semestre d'hiver.

1<sup>re</sup>, 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> ANNÉES.

*Diction.* — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

## Faculté de Théologie

M. le Professeur Hugues OLTRAMARE, doyen.

M. le Professeur BOUVIER, secrétaire.

### SEMESTRE D'HIVER

*Théologie historique.* — M. le Professeur CHASTEL. — Le christianisme et l'Église au moyen âge. — Trois heures par semaine.

*Exégèse du Nouveau Testament.* — M. le Professeur HUGUES OLTRAMARE. — Interprétation de l'épître de saint Paul aux Romains. — Quatre heures par semaine.

*Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament.* — Le même Professeur. — Épître à Tite, à Philémon, etc. — Une heure par semaine.

*Théologie biblique.* — M. le Professeur BOUVIER. — Ancien Testament. — Quatre heures par semaine.

*Homilétique.* — M. le Professeur COUGNARD. — Règles générales qui président à la composition du discours de la chaire. Le sermon et l'homélie. — Deux heures par semaine.

*Exercices d'homilétique.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Diction.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Hébreu.* — M. le Professeur SEGOND. — Grammaire hébraïque. Interprétation philologique de Genèse XXXIX-XLV. — Quatre heures par semaine, pour les étudiants de première année.

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — Le même Professeur. — Le premier Livre des Psaumes I-XLI. — Trois heures par semaine, pour les étudiants des trois années supérieures.

*Encyclopédie et méthodologie théologiques.* — Le même Professeur. — Deux heures par semaine. — Ce cours est facultatif.

### COURS LIBRES

*Statistique ecclésiastique.* — M. F. CHAPONNIÈRE, licencié en théologie. — Les sectes protestantes de la Grande-Bretagne et des États-Unis (suite et fin). — Une heure par semaine.

*L'Institution de la religion chrétienne de Calvin.* — M. Ernest MARTIN, licencié en théologie. — Deux heures par semaine.

### SEMESTRE D'ÉTÉ

*Théologie historique.* — M. le Professeur CHASTEL. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Exégèse du Nouveau Testament.* — M. le Professeur Hugues

OLTRAMARE. — Le principe protestant du libre examen et les principes de l'interprétation biblique. — Quatre heures par semaine.

*Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament.* — Le même Professeur. — Épître aux Hébreux, etc. — Une heure par semaine.

*Théologie biblique.* — M. le Professeur BOUVIER. — Nouveau Testament. — Quatre heures par semaine.

*Morale chrétienne.* — M. le Professeur COUGNARD. — Rapports du droit et de la morale. La morale et le progrès social. — Deux heures par semaine.

*Exercices d'homilétique.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Diction.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Hébreu.* — M. le Professeur SEGOND. — Interprétation philologique des Ps. CXI-CXVIII. — Deux heures par semaine, pour les étudiants de première année.

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — Le même Professeur. — Le prophète Amos, suite et fin. — Deux heures par semaine, pour les étudiants des trois années supérieures.

*Introduction à l'Ancien Testament.* — Le même Professeur. — Le Pentateuque et les livres historiques. — Trois heures par semaine.

### COURS LIBRES

*Exercices exégétiques.* — M. F. CHAPONNIÈRE, licencié en théologie. — Étude d'un certain nombre de textes classiques et de passages difficiles des Épîtres.

*La vie future.* — M. E. PÉTAVEL-OLLIFF, D<sup>r</sup> en théologie. — Une heure par semaine.

## Faculté de Médecine

M. le Professeur JULLIARD, doyen.

M. le Professeur D'ESPINE, secrétaire.

### SEMESTRE D'HIVER

*Anatomie normale.* — M. le Professeur LASKOWSKI. — Splanchnologie. — Organes des sens. Embryologie. — Six heures par semaine. — Exercices pratiques tous les jours.

*Physiologie.* — M. le Professeur SCHIFF. — Physiologie générale du mouvement et des fonctions végétatives. — Six heures par semaine. — Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire, avec conférences pratiques tous les jours.

*Histologie normale théorique.* — M. le Professeur Fr.-Wilh. ZAHN. — Quatre heures par semaine.

*Anatomie et Physiologie pathologiques générales.* — Le même Professeur. — Cinq heures par semaine.

*Cours d'autopsies et de démonstrations pathologiques.* — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

*Laboratoire d'anatomie pathologique.* — Le même Professeur dirigera les travaux dans ce laboratoire qui sera ouvert tous les jours.

*Clinique médicale.* — M. le Professeur REVILLIOD. — Dix heures par semaine.

*Clinique chirurgicale.* — M. le Professeur JULLIARD. — Dix heures par semaine.

*Clinique obstétricale.* — M. le Professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

*Cours théorique d'accouchement.* — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

*Policlinique.* — M. le Professeur VULLIET. — Six heures par semaine.

*Pathologie interne.* — M. le Professeur D'ESPINE. — Maladies du système nerveux. — Deux heures par semaine.

*Pathologie externe.* — M. le Professeur Jacques-L. REVERDIN. — Maladies chirurgicales des os et des articulations. — Trois heures par semaine.

*Médecine opératoire.* — Le même Professeur. — Des méthodes et des procédés opératoires; de leurs indications et contre-indications; de leur manuel et de leurs résultats. — Deux heures par semaine.

*Thérapeutique.* — M. le Professeur PREVOST. — Art de formuler. — Modificateurs de la nutrition. — Deux heures par semaine.

*Hygiène.* — M. le Professeur DUNANT. — Hygiène publique et privée. — Deux heures par semaine.

*Pharmacologie.* — M. le Professeur BRUN. — Étude des principales drogues simples et des produits chimiques et pharmaceutiques. — Exposé des connaissances nécessaires aux médecins pour formuler et pour apprécier la valeur des médicaments vendus ou préparés dans les pharmacies. — Deux heures par semaine.

*Médecine légale.* — M. le Professeur GOSSE. — Médecine légale du code pénal. — Deux heures par semaine.

*Psychiatrie.* — M. le Dr OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

### COURS LIBRES

*Gynécologie.* — M. le Dr GAUTIER. — Maladies de l'ovaire et de l'utérus. — Deux heures par semaine.

*Ophthalmologie.* — M. le Dr BARDE. — I. Clinique ophthalmologique (à l'hôpital Rothschild). — Une heure par semaine. — Ophthalmologie. — Une heure par semaine.

*Les accouchements naturels et difficiles.* — M. le Dr ODIER. — Quatre heures par semaine.

*Obstétrique.* — M. le Dr CORDÈS. — Deux heures par semaine.

*Réfraction et accommodation de l'œil.* — M. le Dr G. HALTENHOFF. — Deux heures par semaine.

*Ophthalmoscopie.* — Le même. — Une heure par semaine.

*Clinique et policlinique ophthalmologiques.* — Le même. — Une heure par semaine.

*Médecine et chirurgie dentaires.* — M. GUILLOT. — Trois heures par semaine.

*Blessures de la tête.* — M. le D<sup>r</sup> Ch. GEIB. — Une heure par semaine.

*Maladies des voies urinaires. Maladies de l'urètre, de la prostate et de la vessie.* — M. le D<sup>r</sup> Edward MARTIN. — Deux heures par semaine.

#### SEMESTRE D'ÉTÉ

*Anatomie normale.* — M. le Professeur LASKOWSKI. — Anatomie topographique au point de vue chirurgical. — Six heures par semaine.

*Physiologie.* — M. le Professeur SCHIFF. — Système nerveux. Organes des sens. — Six heures par semaine. — Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire, avec conférences pratiques, tous les jours.

*Cours pratique d'histologie normale.* — M. le Professeur ZAHN. Six heures par semaine. — Les élèves qui suivent ce cours ont le droit de travailler dans le laboratoire tous les jours.

*Anatomie pathologique spéciale.* — Le même Professeur. — Cinq heures par semaine.

*Histologie pathologique, théorique et pratique.* — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

*Laboratoire d'anatomie pathologique.* — Le même Professeur dirigera les travaux dans ce laboratoire qui sera ouvert tous les jours.

*Cours d'autopsies et de démonstrations pathologiques.* — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

*Clinique médicale.* — M. le Professeur REVILLIOD. — Dix heures par semaine.

*Clinique chirurgicale.* — M. le Professeur JULLIARD. — Dix heures par semaine.

*Clinique obstétricale.* — M. le Professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

*Policlinique.* — M. le Professeur VULLIET. — Six heures par semaine.

*Pathologie interne.* — M. le Professeur D'ESPINE. — I. Maladies de l'estomac, du foie et des reins. — Deux heures par se-

maine. — II. Cours pratique de percussion et d'auscultation. — Une heure par semaine.

*Pathologie externe.* — M. le Professeur Jacques-L<sup>s</sup>. REVERDIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Médecine opératoire.* — Le même Professeur. — Exercices pratiques. — Deux séances par semaine de deux heures chacune.

*Thérapeutique.* — M. le Professeur PREVOST. — Médicaments irritants et révulsifs. — Deux heures par semaine.

*Psychiatrie.* — M. le D<sup>r</sup> OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

#### COURS LIBRES

*Opérations obstétricales.* — M. le D<sup>r</sup> L. ODIER. — Deux heures par semaine.

*Ophthalmologie.* — M. le D<sup>r</sup> BARDE. — I. Clinique ophthalmologique (à l'hôpital Rothschild). — Deux heures par semaine. — II. Ophthalmologie. — Une heure par semaine.

*Pathologie oculaire.* — M. le D<sup>r</sup> HALTENHOFF. — Deux heures par semaine.

*Clinique et policlinique ophthalmologiques.* — Le même. — Une heure par semaine.

*Obstétrique.* — M. le D<sup>r</sup> CORDÈS. — Deux heures par semaine.

*Médecine et chirurgie dentaires.* — M. GUILLOT. — Trois heures par semaine.

*Fonctions du système nerveux central.* — M. le D<sup>r</sup> Ch. GEIB. — Une heure par semaine.

*Maladies des voies urinaires.* — M. le D<sup>r</sup> Edward MARTIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

## ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Le *Jardin botanique* est ouvert tous les jours. L'admission dans les *Serres*, ainsi que dans le *Conservatoire botanique*, s'obtient du directeur du Jardin ou du professeur de Botanique.

Le *Musée d'Histoire naturelle* (qui comprend les galeries de Zoologie, d'Anatomie comparée, d'Ostéologie, de Paléontologie, de Géologie et de Minéralogie), ainsi que les *Cabinets de Physique et de Mécanique*, sont accessibles à ceux qui se font autoriser par MM. les professeurs de la Faculté des Sciences.

La *Bibliothèque publique* (Salle de lecture) est ouverte tous les jours.

L'*Observatoire astronomique* est ouvert le premier jeudi de chaque mois, de 3 à 4 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

Les étudiants des Facultés de Théologie et de Droit peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

Les élèves travaillant aux Laboratoires de Microscopie, d'Anatomie comparée et de Chimie physiologique peuvent faire usage de la *Bibliothèque* attachée à ces laboratoires.

Sont accessibles aux élèves de l'Université :

L'*École de Gymnastique*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique* (ces trois établissements moyennant une rétribution spéciale), le *Musée Rath*, le *Musée Fol*, et à l'*Athénée*, le *Conservatoire industriel*, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.

## EXTRAIT DU RÉGLEMENT

ADOPTÉ

PAR LE CONSEIL D'ÉTAT.

*Des étudiants et assistants.*

Au commencement de leurs études, les étudiants doivent se faire immatriculer au Bureau de l'Université, dans la Faculté qu'ils ont choisie.

Les étudiants et les assistants doivent prendre, au commencement du semestre, une inscription pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre et payer, pour chaque heure de cours par semaine, 2 fr. 50 par semestre. (Loi, article 145.)

Dans la Faculté de Médecine, les leçons sont payées à raison de 5 francs par semestre pour une heure de cours par semaine. (Loi du 13 septembre 1873, art. 4.)

Les feuilles d'immatriculation sont transmises par le Recteur au Doyen de chaque Faculté et, pour la section de Philosophie, aux Doyens des deux Facultés des Sciences et des Lettres. — Le Doyen de la Faculté des Lettres est chargé spécialement de tout ce qui concerne la section de Philosophie.

Les feuilles d'inscription sont délivrées par le Recteur, sur la présentation d'un reçu, constatant que les rétributions ont été acquittées. — Ces feuilles seront présentées au Professeur ou au Privat-docent qui fait le cours choisi.

Au commencement de chaque semestre, le Recteur fixe le délai dans lequel les auditeurs doivent prendre leurs inscriptions et celui dans lequel les demandes en exemption des rétributions doivent être présentées. Ces délais expirés, le Recteur adresse au Département une liste des étudiants et des assistants inscrits. De nouvelles inscriptions ne peuvent être prises ultérieurement qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Bureau.

*Des examens.*

Les examens sont publics. Ils se font devant des Jurys composés de professeurs désignés par le Sénat et de personnes choisies par le Département. (Loi, article 142.)

Les questions sont tirées au sort.

Le Bureau annonce, par une affiche, l'époque précise où les examens ont lieu.

Le prononcé du résultat des examens a lieu en public. Les étudiants qui ont subi des examens déclarés admissibles peuvent réclamer des certificats d'études signés par le Recteur et par le Secrétaire de l'Université.

Il est délivré, au nom de l'Université, un diplôme à tous ceux qui ont obtenu un grade universitaire. Ce diplôme est signé par le Recteur, le Doyen de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

Les examens obligatoires et les examens facultatifs (Loi, article 141), ainsi que les examens de la section de Philosophie (Loi, article 122) ont lieu à la fin de l'année universitaire.

Toutefois l'examen d'un élève peut être ajourné, pour motif grave, au commencement de l'année universitaire suivante.

Les examens d'admission se font au commencement du semestre.

Les examens pour le Baccalauréat et la Licence ont lieu dans la Faculté des Sciences, dans la Faculté des Lettres, dans la Faculté de Droit et dans la Faculté de Médecine, au commencement et à la fin de l'année universitaire et dans l'intervalle de deux semestres. Dans la Faculté de Théologie, ils ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les demandes d'admission à subir ces examens doivent être adressées au Doyen de la Faculté huit jours au moins avant l'époque à laquelle l'examen doit avoir lieu.

Les examens pour le Doctorat se feront, sur la demande des candidats, à l'époque fixée par la Faculté.

#### *Dispositions financières.*

Les rétributions des élèves, ainsi que les droits universitaires, sont perçus par le bedeau de l'Université, sous l'inspection du Recteur. Le taux de ces rétributions et de ces droits est fixé par les articles 145 et 146 de la Loi.

Les demandes en exemption (articles 145, § 2, et 159 de la Loi) doivent être adressées au Département.

#### *Conditions d'admission.*

Sauf les conditions exigées en ce qui concerne les Facultés de Droit et de Théologie, sont admis et immatriculés comme étudiants à l'Université de Genève (Loi, article 140) :

- 1° Les bacheliers ès lettres;
- 2° Les élèves sortis d'une des sections du Gymnase (Loi, article 110) avec des certificats d'études;
- 3° Les Suisses et les étrangers qui justifient d'études jugées équivalentes par des certificats ou des diplômes;
- 4° Les personnes qui subiront d'une manière satisfaisante des examens oraux sur le champ d'études de l'une des sections du Gymnase.

#### *Admission dans les Facultés de Droit et de Théologie.*

Sont admis dans la première année d'études des Facultés de Droit et de Théologie :

- 1° Les bacheliers ès sciences et les licenciés ès lettres;
- 2° Les étudiants qui ont suivi les deux années d'études de la section de Philosophie, et subi des examens déclarés admissibles à la fin de chacune des deux années. (Loi, article 122.) — Les cours choisis par les étudiants de cette section doivent comprendre au moins vingt heures de leçons par semaine dans chaque semestre.
- 3° Les étrangers, bacheliers ès lettres, que le Bureau, sur le préavis de la Faculté, dispense d'une partie des conditions indiquées. — Dans les examens d'admission, il peut être tenu compte des diplômes ou des certificats délivrés par des Académies ou des Universités étrangères, de manière à dispenser les candidats de tout ou partie des épreuves exigées.

Peuvent être inscrits dans les Facultés de Droit et de Théologie ceux qui fournissent la preuve qu'ils ont étudié, une année au moins, comme étudiants réguliers, dans une Faculté correspondante à l'étranger.

#### *Admission dans la Faculté de Médecine.*

Sont admis et immatriculés comme étudiants dans la Faculté de Médecine :

1° Les bacheliers ès lettres ;

2° Les bacheliers ès sciences ;

3° Les étudiants qui ont suivi les deux années d'études de la section de philosophie, et subi des examens déclarés admissibles à la fin de chacune des deux années. (Loi, art. 122.) — Les cours choisis par les étudiants de cette section doivent comprendre au moins 20 heures de leçons par semaine dans chaque semestre ;

4° Les élèves sortis de la section classique du Gymnase avec des certificats d'études ;

5° Les Suisses et les étrangers qui justifient d'études équivalentes par des diplômes et des certificats ;

6° Les personnes qui subiront d'une manière satisfaisante des examens oraux sur le champ d'études de la section classique du Gymnase.

Peuvent être inscrits dans la Faculté de Médecine ceux qui fournissent la preuve qu'ils ont étudié, une année au moins, comme étudiants réguliers, dans une Faculté correspondante à l'étranger.

Le Règlement, auquel nous renvoyons, détermine les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires.



## PRIX UNIVERSITAIRES

### FACULTÉ DES SCIENCES

#### PRIX DAVY

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les élèves sortis de la Faculté des Sciences de l'Université de Genève depuis six ans au plus, sera adjugé au meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences, avant le 1<sup>er</sup> mai 1878. Le prix sera de la valeur de *cinq cents francs*.

Quoique le choix des sujets à traiter soit entièrement laissé aux concurrents, MM. les Professeurs de la Faculté des Sciences ont déposé quelques questions au Bureau de l'Académie. Il en sera donné connaissance à ceux qui le désireront.

#### PRIX DESTINÉ AUX ÉTUDIANTS

Sans qu'il soit rien changé au programme du concours précédent, la Faculté des Sciences décernera, le 31 décembre 1877, un ou plusieurs prix aux auteurs des mémoires qui en seront jugés dignes, sur des sujets relatifs à l'une des sciences indiquées dans le programme du PRIX DAVY. Le choix des sujets est laissé aux concurrents.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> novembre 1877.

Sont admis au concours les étudiants de la Faculté des Sciences et les assistants qui suivent au moins trois cours de sciences.

Les récompenses accordées seront prises sur le compte de la fondation Davy.



## FACULTÉ DES LETTRES

### PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

#### I. PRIX DE PHILOSOPHIE (DIT PRIX HUBERT)

L'Université décernera, le 31 décembre 1878, un prix de mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Étude critique sur le système de Hartmann (la Philosophie de l'Inconscient).*

#### 2. PRIX D'HISTOIRE (DIT PRIX ADOR)

L'Université décernera, le 31 décembre 1878, un prix de mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Histoire de la Confédération suisse depuis la Réformation de Berne jusqu'à la bataille de Cappel.*

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEUX PRIX

ART. 1<sup>er</sup>. Sont admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans ;

2<sup>o</sup> Les Suisses des autres Cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1878.

Ils porteront une devise qui sera reproduite *sur* un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

## PRIX DE LITTÉRATURE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera le 31 décembre 1877 un prix de Littérature.

Sont admis à concourir, parmi les élèves qui ont achevé en juillet 1877 leur première ou leur seconde année d'études générales, les étudiants de la Faculté des Lettres et de la Section de Philosophie, ainsi que les assistants qui ont suivi deux cours au moins dans la Faculté des Lettres.

Le sujet est laissé au choix des aspirants.

Le prix est de cent francs.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1<sup>er</sup> novembre 1877.

## FACULTÉ DE DROIT

### PRIX BELLOT

La Faculté de Droit décernera, le 31 décembre 1877, un prix de huit cents francs à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux aspirants.

Les thèses de Doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en Droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou sur l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Sont admis à concourir au prix les Docteurs ou Licenciés en Droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs et être remis au Doyen de la Faculté de Droit, avant le 1<sup>er</sup> novembre 1877.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

### PRIX DES SCIENCES THÉOLOGIQUES

*Prix unique de douze cents francs.*

Avec l'aide de quelques donateurs, la Compagnie des Pasteurs et Professeurs en Théologie a décidé d'ouvrir un concours sur une question spéciale, dont le texte est déposé au secrétariat de la Compagnie.

Les mémoires devront être envoyés au Doyen de la Faculté de Théologie, avant le 30 juin 1878. Le prix sera décerné, s'il y a lieu, le 31 décembre de la même année.

Sont admis à concourir tous les ecclésiastiques et les licenciés en théologie ayant étudié au moins trois ans dans la Faculté.

---

AU NOM DE L'UNIVERSITÉ :

ALEXANDRE-J. MARTIN, *Recteur.*



Le présent programme est approuvé pour l'année 1877-1878.

Genève, le 25 juillet 1877.

*Le Conseiller d'État chargé du Département  
de l'Instruction publique,*

ANTOINE CARTERET.

## ADRESSES

DE

### MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENT

- 
- MM. Ador, rue du Stand, 9, Genève.  
 Amiel, rue Verdaine, 9, Genève.  
 Barde, Corraterie, 6, Genève.  
 Barrilliet, Bourdigny.  
 Bouvier, rue Charles-Bonnet, 4, Genève.  
 Brocher, Charles, rue Eynard, 8, Genève.  
 Brocher, Henri, plateau des Tranchées, rue de Sion, 2, Genève.  
 Brun, quai des Bergues, Genève.  
 Cellérier, rue Charles-Bonnet, 6, Genève.  
 Chaponnière, Beauregard, 2, Genève.  
 Chastel, rue Neuve du Manège, 3, Genève.  
 Cordès, rue du Rhône, 60, Genève.  
 Cougnard, place du Rond-point, 7, Plainpalais.  
 Dameth, quai des Bergues, 27, Genève.  
 D'Espine, rue Neuve du Manège, 3, Genève.  
 Droz, rue du Commerce, 10, Genève.  
 Dunant, Puits-St-Pierre, 4, Genève.  
 Fazy, rue Bertheliet, 8, Genève.  
 Galopin, Charles, Corraterie, 6, Genève.  
 Gautier, rue des Granges, 12, Genève.  
 Geib, chemin des Eaux-Vives, 110.  
 Gentet, Molard, 4, Genève.

- MM. Giraud-Teulon, rue St-Victor, 8, Genève.  
 Gosse, rue des Granges, 1, Genève.  
 Guillot, rue du Commerce, 9, Genève.  
 Haltenhoff, Corrairie, 20, Genève.  
 Hilaire, V., rue Thalberg, Genève.  
 Hornung, Pré-l'Évêque, 19, Eaux-Vives.  
 Humbert, square de Contamines, 8, Eaux-Vives.  
 Krauss, chemin du Mail, 21, Plainpalais.  
 Jousserandot, rue du Mont-Blanc, 7, Genève.  
 Julliard, fils, Corrairie, 24, Genève.  
 Laskowski, rue de l'Athénée, 12, Genève.  
 Marc-Monnier, rue Verdaine, 13, Genève.  
 Marignac, rue des Granges, 4, Genève.  
 Martin, Alexandre, rue de la Cité, 22, Genève.  
 Martin, Edouard, Docteur, Cours de Rive.  
 Martin, Ernest, Hôtel-de-Ville, 14, Genève.  
 Michaud, plateau de la Servette.  
 Monnier (Denis), Rond-Point, 5, Plainpalais.  
 Morel, Charles, Grand rue, 25, Genève.  
 Müller, boulevard des Philosophes, 8.  
 Nicole, rue Dassier, 9, Genève.  
 Odier, Corrairie, 8, Genève.  
 Olivet, maison de l'Horloge, Molard, Genève.  
 Oltramare (André), chemin Dancet, 14, Plainpalais.  
 Oltramare (Gabriel), Grottes-Servette, 20 et 21, Genève.  
 Oltramare (Hugues), rue Étienne-Dumont, 1, Genève.  
 Pétavel-Olliff, Villa Sismondi, près Chêne-Bougeries.  
 Plantamour, promenade du Pin, 5, Genève.  
 Prevost, rue Eynard, 8, Genève.  
 Reverdin, place du Lac, 1, Genève.  
 Revilliod, rue Beauregard, 4, Genève.  
 Ritter, rue Malagnou, Genève.  
 Roget, rue Tabazan, 3, Genève.  
 Schreyer, chemin sous le Mail, 13, Plainpalais.  
 Schiff, rue de l'Université, 2, Genève.  
 Segond, rue Étienne-Dumont, 14, Genève.  
 Soret, Beauregard, 2, Genève.  
 Soulier, rue Petitot, 5, Genève.  
 Strohlin, Cours Helvétique, 4, Genève.  
 Thury, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.

- MM. Vaucher, Pierre, place du Port, 1, Genève.  
 Vaucher, Alfred-Henri, rue du Mont-Blanc, 4, Genève.  
 Vulliet, quai du Mont-Blanc, 7, Genève.  
 Vogel, la Roseraie, Champel sur Arve.  
 Vogt, chemin du Soleil-Levant, 26, Plainpalais.  
 Wartmann, Cours des Bastions, 8, Genève.  
 Wertheimer, rue Neuve St-Léger, 8, Genève.  
 Zahn, Grands-Philosophes, Plainpalais.

*Bedeau de l'Université.*

- M. Faidy, chemin des Savoises, 5, Plainpalais.